

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 14 décembre 2015 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Alexander Tomeo – district #3
 Dominick Giguère – district #4
 Normand Clermont – district #5

Absence motivée :

Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 9 novembre et 2 décembre 2015
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2015

ADMINISTRATION

- 4.- Vente pour taxes 2016/adoption et autorisation
- 5.- Avis de motion/règlement 463-15 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2016
- 6.- Calendrier des séances du conseil/adoption
- 7.- Union des Municipalités du Québec/cotisation annuelle 2016
- 8.- Réalisation complète des travaux effectués dans le cadre du programme TECQ (2010-2013)/annulation du solde résiduaire du règlement 450-11
- 9.- Réalisation complète des travaux du seuil minimal dans le cadre du programme TECQ (2010-2013) à coût moindre/annulation du solde résiduaire du règlement 452-12
- 10.- Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides/transport régulier/prévisions budgétaires 2016/adoption
- 11.- Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides/transport adapté/prévisions budgétaires 2016/adoption
- 12.- Appropriation au surplus accumulé affecté du retour du surplus et de la réserve du Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides
- 13.- Contrats de travail des employés cadres/autorisation de signature
- 14.- Refonte du site Internet/honoraires professionnels/autorisation de paiement
- 15.- Règlement d'une réclamation – 1173, boul. Proulx à Pointe-Calumet/autorisation

LOISIRS

- 16.- Avis de motion/règlement 464-15 établissant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque La Sablière et abrogeant le règlement 304-91 et ses amendements
- 17.- Ministère de la Culture et des Communications/projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes/financement de la subvention 2015
- 18.- Travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel/honoraires professionnels/contrôle des matériaux/autorisation de paiement
- 19.- Travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel/honoraires professionnels en architecture du paysage/surveillance partielle des travaux/autorisation de paiement

- 20.- Travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel/décompte progressif #3 /autorisation de paiement

VOIRIE

- 21.- Liste des employés syndiqués engagés pour la saison hivernale 2015-2016/adoption
- 22.- Mise à jour du plan d'intervention des infrastructures/honoraires professionnels/services professionnels/autorisation de paiement
- 23.- Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout pluvial et de chaussées/adoption
- 24.- Travaux de restauration du mur de soutènement – Avenue de Picardie/honoraires professionnels/contrôle des matériaux/autorisation de paiement
- 25.- Réaménagement de la berge – boulevard de la Chapelle (entre la 13^e et la 18^e Avenue)/préparation des plans et devis et surveillance partielle des travaux/mandat
- 26.- Fourniture et mise en place de nouvelles bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité (phase II)/décompte progressif #4/autorisation de paiement
- 27.- Fourniture et mise en place de nouvelles bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité (phase III)/honoraires professionnels/surveillance de chantier/autorisation de paiement
- 28.- Fourniture et mise en place de nouvelles bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité (phase III)/décomptes progressifs #1 et #2/autorisation de paiement
- 29.- Travaux correctifs de drainage – 14^e Avenue (au nord du boul. de la Chapelle)/honoraires professionnels/validation de la demande au MDDELCC/autorisation de paiement
- 30.- Travaux correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue/honoraires professionnels/validation de la demande au MDDELCC/autorisation de paiement
- 31.- Travaux correctifs de drainage – 22^e Rue (entre la 27^e et la 29^e Avenue) – 27^e Avenue (entre la 22^e et la 26^e Rue) – 29^e Avenue (entre la piste cyclable et la 22^e Rue)/honoraires professionnels/validation de la demande au MDDELCC/autorisation de paiement

URBANISME

- 32.- Urbanistes-conseils/offre de service 2016

SÉCURITÉ

- 33.- Pompiers à temps partiel/engagement
- 34.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 35.- Communication du maire
- 36.- Communication des conseillers
- 37.- Période de questions
- 38.- Levée de la séance

15-12-201

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 9 NOVEMBRE ET
2 DÉCEMBRE 2015

15-12-202

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE les procès-verbaux des 9 novembre et 2 décembre 2015 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

15-12-203

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2015

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 30 novembre 2015 au montant de 170 254,88 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 novembre 2015 au montant de 577 213,87 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-204

VENTE POUR TAXES 2016/ADOPTION ET AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte l'état détaillé de la liste des taxes municipales et autorise la directrice générale, à transmettre à la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes, ladite liste pour fins de vente pour taxes 2016, et à faire effectuer par celle-ci les recherches nécessaires sur les parties de lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-205

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 463-15 POURVOYANT À L'IMPOSITION
DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2016

Un avis de motion est donné par le conseiller, Monsieur Robert Kennedy, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2016. Le Conseil demande dispense de lecture de ce règlement.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL/ADOPTION

15-12-206 CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20h. Exceptionnellement, la séance ordinaire du 11 octobre sera tenue un mardi :

- | | |
|--------------|----------------------|
| ▪ 11 janvier | ▪ 11 juillet |
| ▪ 8 février | ▪ 8 août |
| ▪ 14 mars | ▪ 12 septembre |
| ▪ 11 avril | ▪ 11 octobre (mardi) |
| ▪ 9 mai | ▪ 14 novembre |
| ▪ 13 juin | ▪ 12 décembre |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-207 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC/COTISATION ANNUELLE 2016

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le paiement au montant de 7 578,60 \$ à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'au Carrefour du capital humain, lequel représente la cotisation de la Municipalité de Pointe-Calumet pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-208 RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ (2010-2013)/ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE DU RÈGLEMENT 450-11

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 450-11;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 1 060 000 \$;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de Pointe-Calumet désire approprier la subvention versée dans le cadre du programme de travaux TECQ (2010-2013), au montant de 584 532 \$;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de Pointe-Calumet désire approprier une partie de la subvention payable sur plusieurs années, accordée dans le cadre du programme de travaux TECQ (2010-2013), soit une somme de 46 068 \$;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 630 600 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 450-11 pour réduire le montant de l'emprunt et y préciser son financement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le montant de l'emprunt du règlement numéro 450-11 soit réduit de 1 060 000 \$ à 429 400 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-209

RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX DU SEUIL MINIMAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ (2010-2013) À COÛT MOINDRE/ ANNULLATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE DU RÈGLEMENT 452-12

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 452-12 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 751 500 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 58 500 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 452-12 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 452-12 soit réduit de 810 000 \$ à 751 500 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES/TRANSPORT RÉGULIER/PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016/ADOPTION

15-12-210

ATTENDU QUE le Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides a dressé un budget pour le transport régulier pour l'exercice financier 2016, lequel a été adopté par les municipalités du CITL;

ATTENDU QUE l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19), applicable au conseil en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (L.R.Q., c.C-60.1), dispose que le budget du conseil doit être adopté par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le conseil municipal adopte, pour l'exercice financier 2016 du Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides, le budget ci-joint;

QUE la contribution de la municipalité, à répartir selon les termes de l'entente constituant le CITL, soit payée au CITL le premier du trimestre.

QUE la réserve financière vienne réduire la contribution de la municipalité de 21 000 \$ pour l'exercice financier 2016;

QUE tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q., c.D-7).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-211

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES/TRANSPORT ADAPTÉ/PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016/ADOPTION

ATTENDU QUE le Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides a dressé un budget pour le transport adapté pour l'exercice financier 2016, lequel a été adopté par les municipalités du CITL;

ATTENDU QUE l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19), applicable au conseil en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (L.R.Q., c.C-60.1), dispose que le budget du conseil doit être adopté par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE le conseil municipal adopte, pour l'exercice financier 2016 du Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides, le budget ci-joint;

QUE la contribution de la municipalité, à répartir selon les termes de l'entente constituant le CITL, soit payée au CITL le premier du trimestre.

QUE tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q., c.D-7).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-212 APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ DU RETOUR DU SURPLUS ET DE LA RÉSERVE DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides a approuvé le retour total du surplus accumulé et du solde de la réserve financière au 31 décembre 2014 aux villes et municipalités incluent dans cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE le surplus accumulé au 31 décembre 2014 représente une somme de 57 721 \$ et que la réserve financière représente une somme de 85 592 \$, totalisant une somme de 143 313 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'APPROPRIER la somme de 143 313 \$ au surplus accumulé affecté pour le paiement d'une partie des quotes-parts à payer au CIT Laurentides pour les exercices futurs. Cette affectation permettra de maintenir un paiement équilibré des quotes-parts annuelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-213 CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le maire et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les contrats de travail des employés cadres pour les années 2016-2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-214 REFONTE DU SITE INTERNET/HONORAIRES PROFESSIONNELS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le paiement au montant de 6 074,51 \$ (taxes incluses), à la firme Agence Caza, lequel représente les honoraires professionnels pour la refonte du site Internet de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION – 1173, BOUL. PROULX À POINTE-CALUMET/AUTORISATION

15-12-215 Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le versement de la somme de 776,08 \$ (taxes incluses), à Monsieur Daniel Prud'homme et Madame Marie-Claude Galland Prud'Homme, propriétaires à l'adresse ci-haut mentionnée, en règlement complet et final, suite à la réclamation pour une toile de bateau déchirée par une branche tombée d'un arbre situé sur le terrain de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-216 AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 464-15 ÉTABLISSANT LES CONDITIONS D'UTILISATION ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE LA SABLIÈRE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 304-91 ET SES AMENDEMENTS

Un avis de motion est donné par le conseiller, Monsieur Normand Clermont, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement établissant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque La Sablière et abrogeant le règlement 304-91 et ses amendements. Le Conseil demande dispense de lecture de ce règlement.

15-12-217 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS/PROJET EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES/FINANCEMENT DE LA SUBVENTION 2015

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet s'engage à financer la totalité du projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, y compris la part correspondant à la subvention pour l'année 2015, d'un montant de 19 400 \$, provenant du ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-218 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC ALPHONSE-GRAVEL/HONORAIRES PROFESSIONNELS/CONTRÔLE DES MATÉRIAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 840,47 \$ (taxes incluses), à la firme Les Services exp inc., lequel représente les honoraires professionnels pour le contrôle des matériaux, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC ALPHONSE-GRAVEL/
HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE/
SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE
PAIEMENT

15-12-219

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 874,38 \$ (taxes incluses), à la firme Espace B, Architectes paysagistes, lequel représente les honoraires professionnels en architecture du paysage pour la surveillance partielle des travaux, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-220

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC ALPHONSE-GRAVEL/
DÉCOMPTE PROGRESSIF #3/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 260 032,78 \$ (taxes incluses), à la firme Les Entreprises Berthier Inc., lequel représente le décompte progressif #3 relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-221

LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS POUR LA SAISON
HIVERNALE 2015-2016/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la liste des employés syndiqués engagés pour la saison hivernale 2015-2016, soit adoptée, à savoir:

Employés saisonniers syndiqués (SCFP)

Stéphane Albert	Préposé à l'entretien/surveillance patinoire, à compter du ou vers le 11 décembre 2015;
Rémi Darche	Préposé à l'entretien/surveillance patinoire, à compter du ou vers le 11 décembre 2015;
Vincent Mayer	Préposé à l'entretien/surveillance patinoire, à compter du ou vers le 11 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES/
HONORAIRES PROFESSIONNELS/SERVICES PROFESSIONNELS/AUTO-
RISATION DE PAIEMENT

15-12-222 Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 18 709,31 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour des services professionnels, dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures (facture # 3423 - 12 216,09 \$ - facture #3476 – 5 630,91 \$ - facture #3521 – 862,31 \$).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-223 PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES
CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE CHAUSSÉES/
ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été donné à la firme Ingemax pour la révision du plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égout pluvial et de chaussées;

CONSIDÉRANT QUE le plan a été préparé selon le Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'ADOPTER le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau, d'égout pluvial et de chaussées, tel que déposé par la firme Ingemax, le 11 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-224 TRAVAUX DE RESTAURATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT – AVENUE
DE PICARDIE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/CONTRÔLE DES MATÉ-
RIAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 516,52 \$ (taxes incluses), à la firme Les Services exp inc., lequel représente les honoraires professionnels pour le contrôle des matériaux, dans le cadre des travaux de restauration du mur de soutènement – Avenue de Picardie.

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 462-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉAMÉNAGEMENT DE LA BERGE – BOULEVARD DE LA CHAPELLE
(ENTRE LA 13^E ET LA 18^E AVENUE)/PRÉPARATION DES PLANS ET
DEVIS ET SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX/MANDAT

15-12-225

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 24 novembre 2015 de la firme Espace B, architectes paysagistes, pour la préparation des plans et devis et la surveillance partielle des travaux, dans le cadre du réaménagement de la berge – boulevard de la Chapelle (entre la 13^e et la 18^e Avenue), pour un montant de 14 371,88 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-226

FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE NOUVELLES BORNES
D'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ (PHASE II)/
DÉCOMPTE PROGRESSIF #4/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 4 836,17 \$ (taxes incluses), à la firme Les Entreprises Doménick Sigouin inc., lequel représente le décompte progressif #4 relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre de la fourniture et la mise en place de nouvelles bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité (phase II).

La présente dépense est assumée par une appropriation de surplus accumulé affecté au remboursement des dépenses reliées au réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-227

FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE NOUVELLES BORNES
D'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ (PHASE
III)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DE CHANTIER/
AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 724,63 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance de chantier, dans le cadre de la fourniture et la mise en place de nouvelles bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité (phase III) (facture # 3461).

La présente dépense est assumée par une appropriation de surplus accumulé affecté au remboursement des dépenses reliées au réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE NOUVELLES BORNES
D'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ (PHASE III)/
DÉCOMPTES PROGRESSIFS #1 ET #2/AUTORISATION DE PAIEMENT

15-12-228

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement à la firme Desjardins Excavation Inc., lequel représente le décompte progressif #1, au montant de 40 093,36 \$ ainsi que le décompte progressif #2, au montant de 2 227,42 \$, relativement à la libération de la retenue provisoire, dans le cadre de la fourniture et la mise en place de nouvelles bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité (phase III).

La présente dépense est assumée par une appropriation de surplus accumulé affecté au remboursement des dépenses reliées au réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-229

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 14^E AVENUE (AU NORD DU
BOUL. DE LA CHAPELLE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/VALIDA-
TION DE LA DEMANDE AU MDDELCC/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 574,88 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la validation de la demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 14^e Avenue (au nord du boul. de la Chapelle) (facture # 3519).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-230

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – SECTEUR 41^E RUE À 46^E RUE
ET 43^E AVENUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/VALIDATION DE LA
DEMANDE AU MDDELCC/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 574,88 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la validation de la demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue (facture # 3520).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 22^E RUE (ENTRE LA 27^E ET LA 29^E AVENUE) – 27^E AVENUE (ENTRE LA 22^E ET LA 26^E RUE) – 29^E AVENUE (ENTRE LA PISTE CYCLABLE ET LA 22^E RUE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/VALIDATION DE LA DEMANDE AU MDDELCC/AUTORISATION DE PAIEMENT

15-12-231

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le paiement au montant de 574,88 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la validation de la demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 22^e Rue (entre la 27^e et la 29^e Avenue) – 27^e Avenue (entre la 22^e et la 26^e Rue) – 29^e Avenue (entre la piste cyclable et la 22^e Rue) (facture # 3518).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-232

URBANISTES-CONSEILS/OFFRE DE SERVICE 2016

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'OCTROYER un contrat de service pour l'année 2016, à la firme Lemay+DAA Inc., tel que spécifié dans l'offre de service datée du 11 novembre 2015, pour la somme de 11 200 \$ plus taxes applicables, répartie comme suit :

1 ^{er} versement:	30 mars 2016	2 800,00 \$
2 ^e versement:	30 juin 2016	2 800,00 \$
3 ^e versement:	30 septembre 2016	2 800,00 \$
4 ^e versement:	30 décembre 2016	2 800,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-12-233

POMPIERS À TEMPS PARTIEL/ENGAGEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le conseil municipal autorise l'engagement de Messieurs Robyn Filion-Cheung et Samuel Bélanger, effectif le 25 novembre 2015, aux postes de pompiers à temps partiel pour le service des incendies de la municipalité.

Ces pompiers sont assujettis à une période probatoire d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DU MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

15-12-234 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QU'À 20h38, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale